

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 14 février 2024 à 9 h 14 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, est absent jusqu'à ce qu'il prenne son siège tel qu'indiqué ci-dessous;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240214-543

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS,
SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la création d'un poste permanent régulier partiel de régisseur planification et expertise, classe 8 (20,25 heures), au salaire annuel de 66 138,32 \$ avec un seuil d'engagement de 50 280,40 \$, prévu au budget 2024;

code budgétaire: 60303-711100-111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-6017)

CE-20240214-544

AUTORISATION - MANDAT - DUCORE EXPERTISE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater Ducore Expertise inc. pour des services médicaux en entreprise pour la division du bureau de santé au Service des ressources humaines, au montant total de 122 793,30 \$.

(CT:1780829)



(SD-2023-6586)

CE-20240214-545 RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRES DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport des nominations de membres du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 5 février 2024.

(SD-2024-83)

CE-20240214-546 RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRES DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport des nominations de membres du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 8 février 2024.

(SD-2024-396)

CE-20240214-547 SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 5 février 2024.

(SD-2024-448)

CE-20240214-548 RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRES DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport des nominations de membres du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 9 février 2024.

(SD-2024-482)



CE-20240214-549	ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CHEF DE PROGRAMME GIRC - EXPÉRIENCE CITOYENNE RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 54673, pour une période de 104 semaines, au poste de chef de programme GIRC au Service de l'expérience citoyenne, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention. (SD-2024-502)
CE-20240214-550	SUSPENSION RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de suspendre sans solde, pour une période de 2 semaines, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 9 février 2024. (SD-2024-525) À 9 h 34, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, prend son siège.
CE-20240214-551	SUSPENSION RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours, les 28 employés engagés au Service des travaux publics, énumérés à la liste jointe au sommaire décisionnel, et ce, conformément au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 8 février 2024. (SD-2024-600)
CE-20240214-552	TERMINAISON D'EMPLOI RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé



identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 9 février 2024.

(SD-2024-647)

CE-20240214-553

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre administrativement:

avec solde, rétroactivement en date du 25 janvier 2024, pour fins d'enquête;

sans solde, pour une période de 2 mois, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 13 février 2024.

(SD-2024-614)

CE-20240214-554

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA REFUSÉE -
RICHARD CHABOT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de M. Richard Chabot, propriétaire, à l'effet d'autoriser la rénovation et l'aménagement paysager pour un bâtiment d'usage mixte de 2 étages sur le lot 1 628 852 du cadastre du Québec, et ce, pour les raisons suivantes:

le projet n'atteint pas les objectifs suivants du PIIA territoires d'intérêt patrimonial, section 12: respecter les caractéristiques particulières du bâtiment et du territoire d'intérêt patrimonial;

le projet n'atteint pas les objectifs suivants du PIIA terrains adjacents à un bâtiment ou une autre construction d'intérêt patrimonial, section 14: réaliser des travaux de qualité et respectueux du bâtiment ou une autre construction d'intérêt patrimonial;

le projet ne remplit pas les critères suivants du PIIA territoires d'intérêt patrimonial, section 12:

les ouvertures s'inscrivent en continuité avec celles des bâtiments voisins significatifs, proportions, distribution, alignement, etc.;

les matériaux de revêtement extérieur s'harmonisent avec les matériaux de revêtement extérieur significatifs dominants du territoire d'intérêt patrimonial;

les détails ornementaux sont de qualité supérieure, adaptés au style du bâtiment, de couleurs agencées harmonieusement entre elles et aux caractéristiques significatives dominantes du territoire d'intérêt



patrimonial;

le projet ne remplit pas les critères suivants du PIIA terrains adjacents à un bâtiment ou une autre construction d'intérêt patrimonial, section 14:

les matériaux et la couleur des revêtements extérieurs s'harmonisent avec les matériaux et les couleurs dominantes des bâtiments significatifs du milieu d'insertion;

les ouvertures suivent des proportions et une distribution qui s'appuient sur les caractéristiques architecturales dominantes du milieu d'insertion;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2023-322.

(SD-2023-6373)

CE-20240214-555

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - INGÉNIERIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des crédits supplémentaires au montant de 11 036,65 \$, taxes nettes incluses, requis pour défrayer le coût des honoraires concernant les services professionnels rendus pour la localisation de 2 conduites en lien avec les travaux d'installation d'une conduite de refoulement et de remplacement de conduite d'aqueduc sur une partie des rues des Jardins-Sainte-Dorothée et Maisonneuve, de l'autoroute Chomedey (A-13) et du boulevard Saint-Martin Ouest, phases 2 et 3, sur le lot 1 717 008 du cadastre du Québec.

(CT:1781940)

(SD-2024-65)



À 12 h 07, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe